



LE TRAVAIL SOCIAL HORS MURS à LA FASE

RÉFÉRENTIEL OPÉRATIONNEL

Principes et mission,
modalités
d'intervention,
organisation

Version révisée 2023

FASe
Avenue des Morgines 10 – 1213 Petit-Lancy
022 593 57 00
secretariat@fase.ch
fase.ch

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	3
II.	MISSION ET PRINCIPES DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS	4
	MISSION	4
	PUBLIC CIBLE	4
	CHAMP D'ACTION ET HORAIRE DU TSHM	4
	SOUPLESSE, MOBILITÉ, ADAPTABILITÉ	5
	RÉSEAU INTER-INSTITUTIONNEL ET PARTENARIATS	5
	OBJECTIFS	5
	LIBRE ADHÉSION DES POPULATIONS CONCERNÉES	5
	ABSENCE DE MANDAT NOMINATIF	6
	RESPECT DE L'ANONYMAT DES POPULATIONS CONCERNÉES	6
	POSTURE FACE À LA RÉGULATION SÉCURITAIRE	6
	TEMPORALITÉS	6
	ÉTHIQUE DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS	6
	CHAMPS D'INTERVENTION ET MANDATS PARTICULIERS	7
	POSTURE PROFESSIONNELLE	7
	SECRET DE FONCTION, SECRET PARTAGÉ ET SITUATIONS COMPLEXES	7
III.	MODALITÉS D'INTERVENTION DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS	8
	DÉCLINAISON SCHÉMATIQUE DE L'INTERVENTION EN TRAVAIL SOCIAL HORS MURS (TSHM)	9
	OBSERVATION	10
	LE DIAGNOSTIC TERRAIN OU OBSERVER POUR POUVOIR TÉMOIGNER	10
	NIVEAUX D'ANALYSE DES DIAGNOSTICS	10
	ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC	10
	ÉTAT DES LIEUX (À COMPLÉTER SELON LES SPÉCIFICITÉS LOCALES)	11
	OBSERVATION DE L'ÉQUIPE TSHM (À COMPLÉTER SELON LES SPÉCIFICITÉS LOCALES)	11
	ACTION	11
	DES OUTILS AUX ACTIONS	11
	LES OUTILS	11
	LES OUTILS DE BASE	12
	PRÉSENCE DE RUE	12
	DESCRIPTION	12
	OBJECTIFS	13
	SPÉCIFICITÉS LOCALES	13
	SOUTIEN INDIVIDUEL	13
	DESCRIPTION	13
	OBJECTIFS	13
	ACCOMPAGNEMENT DE GROUPES	14
	DESCRIPTION	14
	L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE	15
	STAGE XP – EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES	15

DESCRIPTION.....	15
FINALITÉS	15
OBJECTIFS	15
ASPECTS LÉGAUX.....	16
PARTENARIAT CANTONAL ET LOCAL.....	16
CHANTIERS EDUCATIFS XP	17
OBJECTIFS	17
COURS – STAGES	17
DESCRIPTION	17
OBJECTIFS	17
LOCAL EN ACCUEIL LIBRE	18
DESCRIPTION	18
OBJECTIFS	18
LOCAL EN GESTION ACCOMPAGNÉE.....	18
DESCRIPTION	18
OBJECTIFS	19
SEJOURS ET CAMPS.....	19
OBJECTIFS	19
LE SPORT ET LA CULTURE.....	20
SPORT POUR TOUS ET TOUTES	20
DESCRIPTION	20
OBJECTIFS	20
MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES.....	20
DESCRIPTION	20
PARTICIPATION.....	20
ORGANISATION.....	21
OBJECTIFS	21
ÉVALUATION	21
ÉVALUATION ET AMÉLIORATION DES ACTIONS.....	21
ÉVALUATION EN CONTINU	21
BILANS.....	21
OUTILS D'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE.....	21
DOCUMENTS PRODUITS.....	22
RAPPORT ANNUEL.....	22
RÉFÉRENTIEL OPÉRATIONNEL	22
FICHES PROJETS.....	22
DOCUMENTS DE RÉFLEXION	22
IV. ORGANISATION.....	23
GROUPE DE PILOTAGE	23

I. INTRODUCTION

Le présent document a pour but d'expliciter **les missions et l'organisation du travail social hors murs** (ci-après TSHM) tel qu'il est pratiqué dans le cadre de la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (ci-après FASE). Il se veut également un **document de référence métier** pour les professionnel·les du TSHM et doit servir de **texte de base dans le cadre de l'élaboration des conventions bi- ou tripartite** entre la FASE, les communes et les associations en ce qui concerne l'action de l'animation socioculturelle sur un territoire donné.

Ce référentiel s'inscrit dans l'ensemble des textes et règlements en vigueur à la FASE, notamment la loi J611, la charte cantonale des centres, le règlement de la Fondation, la CCT ainsi que le règlement et le mandat TSHM. De plus, il sert de base à l'élaboration des autres textes opérationnels du TSHM, les canevas des rapports d'activités ou les plans d'action. Il a été élaboré en 2011 sur la base des différents textes existants et retravaillé avec les professionnel·les en 2015.

Au-delà des spécificités du fonctionnement « TSHM », ce texte est porteur de la logique de régionalisation de la FASE qui a pour objectif de renforcer la transversalité des actions ainsi que la coordination et la mutualisation de celles-ci.

Au sein de la FASE, le travail social hors murs est considéré comme une fonction particulière de l'animation socioculturelle. Introduite dans le canton de Genève à la fin des années 1990, la fonction de travailleur social hors murs s'est passablement développée depuis. Pour des raisons de facilité de langage, le mandat de travail social hors murs est appelé « le travail social hors murs » ou le TSHM. De la même manière, les animateur·trices socioculturel·les avec mandat de travail social hors murs sont appelé·es travailleurs·euses sociaux/ales hors murs ou TSHM. Ce mandat spécifique est construit en cohérence avec le cahier des charges des animateur·trices.

Pour faciliter la lecture on utilisera donc ici « le TSHM » pour désigner le mandat et « les TSHM » lorsqu'il s'agit des professionnel·les de terrain.

Le travail des TSHM s'inscrit dans le cadre global des actions de la FASE et se fait donc en complémentarité et en cohérence avec les autres partenaires, institutionnels ou externes.

Le TSHM s'adresse prioritairement aux jeunes en difficulté sociale et d'insertion socio-professionnelle, tout en travaillant avec un public plus large.

II. MISSION ET PRINCIPES DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS

MISSION

La mission du TSHM est de s'insérer dans l'espace local et d'y observer les réalités sociales, pour en témoigner aux partenaires et à l'institution, puis proposer des actions en conséquence.

Ces actions se réalisent principalement avec les jeunes en situation précaire et tissent des liens entre les jeunes, les adultes et les institutions. Elles ont pour objectif de leur permettre de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus, dans la finalité de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. L'observation et l'action sont intimement liées et se répondent mutuellement en s'appuyant sur un travail d'évaluation constant.

PUBLIC CIBLE

Le rôle du dispositif TSHM est de répondre au mieux aux besoins et demandes sociales des **jeunes âgés de 12 à 25 ans présents sur une commune ou un quartier**. L'action du TSHM est donc principalement concentrée sur les problèmes que les jeunes rencontrent. Elle peut également être mobilisée pour intervenir sur les problèmes que les jeunes posent dès lors qu'il s'agit de travailler sur les notions du vivre ensemble, du respect et de la citoyenneté.

Afin de prévenir les ruptures et les situations problématiques, le TSHM se pratique également dans le cadre de l'intervention précoce et de ce fait peut aussi être amené à développer des interventions pour un public plus large que les seuls jeunes dits en difficulté.

En relation avec le chapitre « Mandats particuliers », l'âge et le public cible peuvent être adaptés aux spécificités locales.

La relation établie avec le public est sous-tendue par un respect mutuel qui prend en compte, de manière large, les difficultés et les ressources mobilisables du jeune et de sa famille dans certaines situations.

CHAMP D'ACTION ET HORAIRE DU TSHM

Le champ d'action du TSHM peut être défini **soit de manière géographique** (quartier, commune, ville, région, milieu urbain ou rural, etc.), **soit en fonction des personnes visées**. Dans le cadre des règles de travail de la FASE, le TSHM assure une présence régulière dans son champ d'action et adapte ses horaires de travail afin d'être facilement et simplement accessible.

Cela implique une complémentarité entre **la présence de rue et les autres outils** (voir chapitre III.2), les **horaires** de journée et de soirée, de semaine ou de week-end, les **actions** planifiées et spontanées

Son rôle privilégié d'observateur des réalités sociales permet au TSHM de proposer des pistes de réflexions afin de susciter un échange avec nos partenaires par rapport aux problèmes des populations concernées.

En fonction de cet échange, des actions TSHM peuvent rapidement être proposées et mises en place. Ces actions ont pour but d'apporter un éclairage de ces problématiques et susciter des actions plus construites ou/et autonomes. L'équilibre est important entre le fait de garder une palette d'actions suffisante pour pouvoir s'ancrer dans son territoire et de favoriser le fait que les actions puissent se développer de manière autonome.

PRINCIPES RÉGISSANT LA MISSION

SOUPLESSE, MOBILITÉ, ADAPTABILITÉ

Les TSHM s'organisent afin de pouvoir **maintenir de la disponibilité** et **développent une réactivité** afin de répondre aux besoins de la jeunesse. Les actions sont mises en place **là où les besoins sont repérés**. Les TSHM peuvent se déplacer auprès des institutions et/ou associations. Ils s'adaptent aux besoins des jeunes, au contexte local et aux partenaires.

Son rôle privilégié d'observateur des réalités sociales permet au TSHM de proposer des pistes de réflexions afin de susciter un échange avec nos partenaires par rapport aux problèmes des populations concernées.

En fonction de cet échange, des actions TSHM peuvent rapidement être proposées et mises en place. Ces actions ont pour but d'apporter un éclairage de ces problématiques et susciter des actions plus construites ou/et autonomes.

L'équilibre est important entre le fait de garder une palette d'actions suffisante pour pouvoir s'ancrer dans son territoire et de favoriser le fait que les actions puissent se développer de manière autonome.

RÉSEAU INTER-INSTITUTIONNEL ET PARTENARIATS

L'action auprès des jeunes nécessite un travail en réseau et en partenariat. Cela suppose de la part des TSHM une bonne connaissance de l'environnement et une étroite collaboration avec les partenaires tels que les institutions cantonales, les services communaux, les associations, les travailleurs sociaux d'autres organisations, les employeurs. Ils sont amenés à participer à des séances d'informations et de réflexions nécessaires à l'évolution des pratiques auprès des jeunes.

OBJECTIFS

- Informer, conseiller et orienter les jeunes auprès des partenaires et des institutions
- Se faire connaître et maintenir un lien avec les partenaires
- Agir en complémentarité et en coordination avec les partenaires des actions TSHM (centres de loisirs et maisons de quartier, unité d'assistance personnelle - UAP, service de protection des mineurs SPMi, établissements scolaires, conseillers sociaux du secondaire I et II, Hospice général, services communaux, polices cantonale et municipales...)
- Conduire des actions transversales
- Développer des savoir-faire et une mobilisation supplémentaire
- Contribuer à l'élaboration des politiques sociales locales et à l'évolution des politiques cantonales

LIBRE ADHÉSION DES POPULATIONS CONCERNÉES

Ce principe offre aux populations concernées la liberté d'adhérer à la relation et aux propositions du TSHM et impose à ce dernier de respecter leurs choix.

ABSENCE DE MANDAT NOMINATIF

Les populations et les personnes avec/pour lesquelles travaille le TSHM ne sont pas désignées par une instance (judiciaire, sociale ou administrative). L'absence de mandat nominatif offre une plus grande liberté d'action au TSHM mais ne signifie pas pour autant une absence de mission bien définie.

RESPECT DE L'ANONYMAT DES POPULATIONS CONCERNÉES

L'absence de mandat nominatif et la libre adhésion des populations concernées induisent le respect de l'anonymat. Cela signifie que toute personne peut entrer en relation avec les TSHM sans avoir à donner son identité. Le TSHM construit donc avec les populations concernées une relation de confiance visant à recueillir leur adhésion. Le respect de l'anonymat n'implique pas une obligation d'anonymat. Certaines actions sur inscription impliquent de sortir de cet anonymat.

ALLER VERS

Une des spécificités du TSHM est sa mission d'aller à la rencontre de la population et plus particulièrement des jeunes, là où ils se trouvent et se retrouvent, sur leur terrain, sur leur territoire, ceci de manière régulière et constante afin de créer le contact avec sa population cible, entretenir le contact avec ceux qui décrochent, même de sa propre intervention, accéder à la réalité des situations vécues par la population.

POSTURE FACE À LA RÉGULATION SÉCURITAIRE

En tant qu'institution, la FASe se doit d'être attentive au détournement de la mission des TSHM. Leur action doit contribuer au bien vivre ensemble sans se voir attribuer un rôle de régulation sécuritaire.

TEMPORALITÉS

Le TSHM implique un travail sur la durée. L'implantation sur un territoire nécessite un temps important avant d'être pleinement efficiente. Plusieurs étapes sont nécessaires avant de pouvoir être opérationnel : l'immersion dans le quartier, la rencontre avec les partenaires locaux, la création de lien et l'évaluation de la situation avec le public jeune en général, puis avec celui en difficultés en particulier.

Le soutien individuel repose et se construit dans un processus d'intervention comprenant plusieurs phases et plusieurs moments de travail. Il s'inscrit dans un cheminement, étapes après étapes, dans une logique qui va bien au-delà d'une simple réponse à la demande et ce dans le respect des parcours singuliers des personnes accompagnées.

ÉTHIQUE DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS

L'essence même du TSHM s'inscrit dans une démarche éthique basée sur :

- la prise en compte des situations vécues par les personnes concernées,
- le respect de l'autre en tant que sujet et acteur,
- une action visant à permettre aux personnes d'atteindre un plus grand degré d'autonomie et incluant leur participation active,
- le souci de ne porter aucun jugement sur les situations rencontrées.

CHAMPS D'INTERVENTION ET MANDATS PARTICULIERS

En fonction des réalités locales et des champs d'intervention, des mandats particuliers, pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec les principes qui régissent la mission du TSHM, peuvent être définis avec les partenaires concernés et soumis une validation institutionnelle.

POSTURE PROFESSIONNELLE

Les TSHM adoptent une posture professionnelle en toute circonstance. Ils tissent des liens avec les jeunes, sans condition ni prérequis, ce qui implique de l'empathie, de la bienveillance, mais aussi de la distanciation, de la confrontation et l'absence de parti pris. Ils respectent les directives FASE, notamment celles relatives à l'encadrement et à la sécurité des activités.

SECRET DE FONCTION, SECRET PARTAGÉ ET SITUATIONS COMPLEXES

Les TSHM sont soumis au secret de fonction, dans le but de protéger la personnalité des usagers et participants aux actions menées par la FASE. Ce secret :

- reste valable à la fin des rapports de travail,
- ne s'applique pas vis-à-vis des supérieurs hiérarchiques,
- doit généralement être levé en cas d'audition par la police. La seule personne habilitée à procéder à cette levée est le président de la Fondation.

Il existe la possibilité de partager le secret de fonction entre travailleurs sociaux appartenant à différentes institutions. Dans ce cas la directive FASE relative au sujet s'applique. Pour rappel, le secret ne peut être partagé qu'entre travailleurs sociaux et services s'occupant de la même situation, et pour autant que cela soit dans l'intérêt de l'enfant/du jeune.

De fait, la directive cantonale traitant de l'obligation de dénoncer les crimes et délits poursuivis d'office à l'attention des fonctionnaires et des collaborateurs d'institutions de droit public s'applique aux collaborateurs de la FASE. Tout collaborateur est tenu de connaître la procédure qui s'applique dans ces cas-là.

Le Protocole FASE-DEJ-Police constitue un cadre de référence commun aux différentes entités et permet de déterminer les conditions de la collaboration (quand, comment, qui et pourquoi ?). Cette collaboration repose sur le principe de subsidiarité et sur le respect des missions et mandats respectifs.

III. MODALITÉS D'INTERVENTION DU TRAVAIL SOCIAL HORS MURS

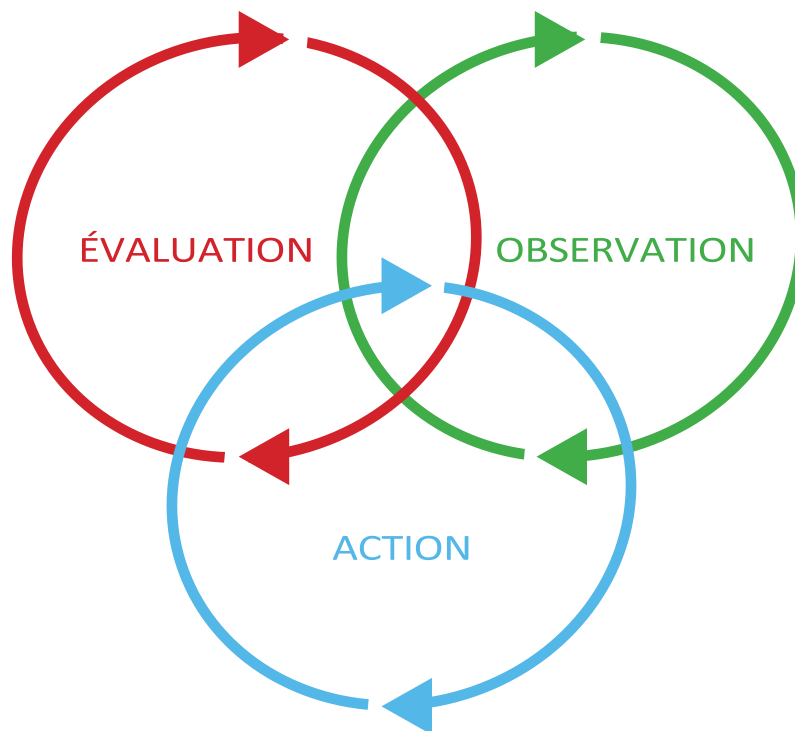
L'intervention du TSHM peut se décliner en 3 modes déterminés par la mission et par le contexte dans lequel se déroule chaque intervention :

1. **OBSERVATION** : immersion dans l'espace local et la présence dans la rue et les lieux publics.
2. **ACTION** : intervention collective, médiation, action communautaire sur le plan local / Soutien individuel.
3. **ÉVALUATION** : évaluation en vue d'assurer et d'améliorer la pertinence et la cohérence des interventions.

Ces trois modes sont imbriqués, comme indiqué dans le schéma ci-dessous. Par exemple, les actions sont évaluées et donnent l'occasion d'étoffer les observations, en fonction des acteurs présents et des évolutions prévisibles du territoire.

OBSERVATION DE L'ÉQUIPE TSHM (à compléter selon les spécificités locales)

- Principales problématiques
- Hypothèses d'intervention



DÉCLINAISON SCHÉMATIQUE DE L'INTERVENTION EN TRAVAIL SOCIAL HORS MURS (TSHM)



Mission institutionnelle



Favoriser le renforcement du tissu social, la rencontre, l'échange et la solidarité, dans un objectif général de prévention.

Mission TSHM



Observation

- S'insérer dans un espace local
- Observer la réalité sociale pour pouvoir en témoigner
- Expliquer et proposer des actions aux différents partenaires



Action

- Être en lien avec les jeunes en situation précaire
- Mettre en lien jeunes et adultes
- Faire le relais entre jeunes et institutions
- Permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation précaire



Évaluation et amélioration

- Évaluer en continu les projets en collaboration avec les parties prenantes
- Faire remonter les constats du terrain dans les groupes de pilotage et séances de bilan des conventions
- Analyser la pratique lors d'échange avec d'autres professionnels
- Favoriser la formation continue

3 modes d'intervention

Soutien individuel

Intervention collective

Intervention communautaire /

Une palette d'outils :

Les outils de base

- Présence de rue
- Soutien individuel
- Accompagnement de groupes



L'insertion socio-professionnelle

- Stages XP
- Chantiers éducatifs
- Cours – Stages



Les outils collectifs

- Le local en accueil libre
- Le local en gestion accompagnée
- Séjours et camps



Le sport et la culture

- Sport pour tous
- Participation et soutien aux manifestations

OBSERVATION

LE DIAGNOSTIC TERRAIN OU OBSERVER POUR POUVOIR TÉMOIGNER

Différentes modalités d'observation (par exemple participante ou à distance) sont utilisées par les TSHM pour récolter les éléments permettant d'établir les diagnostics utiles.

La notion de diagnostic est importante. C'est sur la base de ceux-ci, commune par commune, région par région, qu'il sera possible de mettre en évidence les problématiques sociales à prendre en considération, les éventuels manques à combler et, par conséquent, les priorités à établir et les synergies à renforcer ou développer. Les diagnostics peuvent être multiples en fonction de l'échelle d'analyse (ville, quartier, immeuble) ou des problématiques étudiées. Il s'agira dès lors d'essayer d'avoir un diagnostic partagé par le plus grand nombre possible.

L'objectif à atteindre est ici de mettre en évidence les problématiques qui devraient être considérées comme prioritaires et d'identifier les ressources présentes sur le territoire en abordant notamment les points suivants.

NIVEAUX D'ANALYSE DES DIAGNOSTICS

Les diagnostics sont différents en fonction du niveau d'analyse. Nous les présentons ici sous trois niveaux ; individuel, collectif et communautaire. La question de savoir qui participe à l'élaboration des diagnostics ainsi que leur durée de validité dépend, notamment, du niveau d'analyse.

Au niveau individuel les diagnostics sont faits en équipe et ont pour but de pouvoir mettre en place l'accompagnement le plus adéquat possible.

Au niveau collectif il s'agit d'avoir une image la plus précise des dynamiques de groupes. Les diagnostics se font d'abord en équipe ainsi qu'en lien avec le réseau.

Au niveau communautaire le but est d'avoir une image la plus précise possible du territoire d'intervention. Il est établi sur la base des données disponibles (OCSTAT, CATIGe, etc.), sur les observations des TSHM et le dialogue avec la population. Il est ensuite confronté et partagé avec le réseau, notamment avec les collègues des centres FASe.

ÉTAPES D'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC

- Entendre la demande initiale et prendre en considération l'auteur (demande explicite)
- Faire un état des lieux de l'existant (cartographie géographique de la population / du réseau)
- Mieux comprendre quelle est la demande (implicite). Au travers de l'observation, des entretiens et des échanges avec les acteurs locaux
- Formulation des hypothèses de compréhension, mettre en lien les événements locaux avec le contexte social et économique
- Vérification de ces hypothèses sur le terrain

ÉTAT DES LIEUX (À COMPLÉTER SELON LES SPÉCIFICITÉS LOCALES)

- Description du territoire
- Population
- Acteurs présents sur le territoire
- Évolutions prévisibles du territoire

OBSERVATION DE L'ÉQUIPE TSHM (À COMPLÉTER SELON LES SPÉCIFICITÉS LOCALES)

- Principales problématiques
- Hypothèses d'intervention

ACTION

DES OUTILS AUX ACTIONS

Afin de répondre aux besoins identifiés, le TSHM dispose de plusieurs outils lui permettant de mettre en place des actions adéquates.

Les outils présentés dans ce référentiel sont mobilisables en fonction des actions qui doivent être menées. Les actions peuvent mobiliser plusieurs outils : dans une salle de sport on pourra, par exemple, travailler l'observation aux alentours de la salle, l'action collective durant l'ouverture ou le suivi individuel en fin d'activité.

Les actions mises en place ont surtout pour fonction de donner au TSHM une opportunité d'entrer en contact avec son public cible. Elles permettent de faire émerger des compétences, des ressources et de les mettre en valeur. La diversité des outils utilisés constitue un véritable support éducatif et relationnel, mobilisable par et pour les jeunes.

Ces outils sont bien évidemment mis en place en fonction du diagnostic social local et sont soumis à évaluation.

LES OUTILS

Les outils à disposition et leur diversité constituent un véritable support éducatif et relationnel, mobilisable par et pour les jeunes. Ces outils ne sont pas une finalité mais un moyen favorisant l'expression et le développement de l'individu. Ils permettent de faire émerger des compétences, des ressources et de les mettre en valeur.

Les outils sont présentés ici dans quatre catégories. Les outils de bases sont ceux qui sont mobilisés par l'ensemble des TSHM. Les outils liés à l'insertion socio-professionnelle répondent aux besoins de plus en plus importants des jeunes d'être appuyés dans leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle. Ils se déclinent localement en fonction de ce qui existe sur les communes. Les outils collectifs ont pour buts de permettre de travailler sur les dynamiques de groupe. Enfin les outils liés aux sports et à la culture ont comme objectif de rendre ces derniers accessibles aux jeunes.

LES OUTILS DE BASE

- Présence de rue
- Soutien individuel
- Accompagnement de groupes

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Le stage XP – Expériences professionnelles
- Chantiers éducatifs
- Cours – Stages

LES OUTILS COLLECTIFS

- Le local en accueil libre
- Le local en gestion accompagnée
- Séjours et camps

LE SPORT ET LA CULTURE

- Sport pour tous et toutes
- Participation et soutien aux manifestations

LES OUTILS DE BASE

PRÉSENCE DE RUE

DESCRIPTION

Le premier travail d'une équipe qui prend contact avec un quartier consiste à « s'immerger » dans ce nouvel espace, à la fois pour se faire connaître, mais également pour s'imprégner de tout ce qui constitue l'environnement des jeunes.

La présence de rue est un moyen d'aller à la rencontre et d'établir une relation avec les jeunes du territoire. La continuité et la constance de cette présence est indispensable pour garder le lien avec les jeunes les plus en difficulté, évaluer l'ambiance sur le territoire et pouvoir être à l'écoute des besoins et demandes de la population. C'est en effet, à partir de cette démarche « d'aller vers à échéances régulières » que la relation se tisse, que des besoins sont repérés et que des demandes peuvent émerger. Pour cela, il faut déceler les habitudes des jeunes, les places où la rencontre est rendue possible. La présence auprès des jeunes, dans leur milieu, est donc un élément essentiel de l'action des TSHM.

Pour favoriser les rencontres et partager des moments conviviaux, les TSHM peuvent utiliser divers « outils/ matériels » (matériel de prévention, minibus, triporteur, vélos) en fonction du contexte et de l'action menée.

Le rythme et la fréquence des tournées peuvent varier selon les besoins locaux, notamment en soirée et weekend, l'actualité, les saisons, la météo et les périodes de vacances scolaires.

OBJECTIFS

- Aller à la rencontre des personnes et groupes là où ils se trouvent
- Assurer une présence accessible aux populations concernées et une fonction de prévention dans les lieux et espaces publics
- Être à l'écoute des personnes qui rencontrent des difficultés
- Favoriser et/ou accompagner la mise en place de projets
- Soutenir, orienter et accompagner les jeunes en difficulté

SPÉCIFICITÉS LOCALES

Selon la situation locale, les besoins mis en évidence, les attentes des autorités communales et les ressources disponibles, les différentes équipes TSHM développent l'ensemble ou une partie des outils du travail social hors murs. C'est pourquoi les référentiels communaux mentionnent systématiquement pour chaque outil les spécificités locales avec une description des actions réalisées.

Dans ce référentiel global, ces spécificités ne sont pas mentionnées.

SOUTIEN INDIVIDUEL

DESCRIPTION

Le soutien proposé est basé sur une écoute attentive et active, un comportement respectueux et non jugeant face aux situations souvent complexes auxquelles sont confrontés certains jeunes. Cette relation doit permettre d'accompagner le jeune dans la mobilisation de ses ressources et de celle de son environnement, de faire émerger les demandes implicites et de travailler sur les problématiques identifiées. Il peut s'agir d'un entretien coup de pouce comme d'un suivi pendant une longue période. Cela implique une posture d'accueil non-jugeante, quel que soit son parcours et ses besoins exprimés.

En fonction des situations des jeunes, un accompagnement visant à passer le relais aux institutions concernées est mis en place. Ce soutien intervient de manière complémentaire aux solutions existantes sans se substituer aux autres institutions. Ce travail est centré sur les individus mais se doit de prendre en compte le contexte dans lequel ceux-ci évoluent. Cela peut notamment impliquer un travail important avec les familles.

OBJECTIFS

- Apporter une écoute attentive et une considération positive
- Développer les compétences personnelles
- Faciliter l'accès aux ressources institutionnelles
- Réduire les risques de rupture, d'exclusion et d'isolement
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie
- Apporter une aide concrète, de premier recours aux problématiques rencontrées

ACCOMPAGNEMENT DE GROUPES

DESCRIPTION

Comme pour le soutien individuel il s'agit de répondre aux demandes des jeunes. Le but est d'accompagner des groupes de jeunes dans la réalisation de leurs projets. L'accompagnement à la réalisation de projets est une occasion de valoriser les compétences des jeunes et de montrer que ceux-ci sont des ressources pour la collectivité.

Dans ce sens un accent est mis sur l'encouragement au mouvement associatif et citoyen. Cet accompagnement est une occasion de placer les jeunes en tant qu'acteurs et pas seulement consommateurs. Ces projets sont donc l'occasion de développer à la fois la capacité des jeunes à s'engager dans une réalisation concrète tout en favorisant les dynamiques collectives.

Les compétences des TSHM ainsi que leur connaissance des possibilités de nombreux partenaires en font des ressources pertinentes pour les jeunes. En plus de toutes les autres actions réalisées ou potentielles, il est important que les TSHM gardent une disponibilité afin de pouvoir appuyer les jeunes dans la concrétisation de leurs projets.

OBJECTIFS

- Permettre à un groupe de jeunes de réaliser son projet en se confrontant aux contraintes inhérentes
- Travailler sur les compétences des jeunes
- Permettre aux jeunes de trouver une place valorisante
- Accompagner les jeunes sur le processus
- Travailler sur le changement de posture dans le quartier
- Contribuer à valoriser l'image des jeunes
- Développer des valeurs de solidarité
- Travailler la socialisation et la citoyenneté

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

STAGE XP – ÉXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

DESCRIPTION

L'outil « stage XP » va de la valorisation à l'acquisition des compétences transversales par le travail jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Ces stages XP sont éducatifs et s'adressent essentiellement à des jeunes âgés de 15 à 25 ans, en rupture de formation, sans certification secondaire II ou en prévention d'une rupture de formation secondaire II pour des jeunes en situation de vulnérabilité.

Il vise prioritairement le développement de compétences sociales utiles à l'entrée en formation et peut aussi s'inscrire dans une démarche de soutien de projet, individuel ou collectif.

Pour les travailleurs sociaux, c'est un outil permettant d'entrer dans une relation fine et de réaliser un travail d'accompagnement socio-éducatif correspondant aux besoins et aux ressources de chacune et chacun. Ce travail implique donc la présence d'un TSHM lors de la réalisation des mandats.

Les TSHM ne créent pas de places de travail entrant en concurrence avec le marché primaire de l'emploi. Les stages XP ne sont pas l'occasion de créer des postes de travail à moindre coût.

Cette action vise à remobiliser les jeunes concernés en consolidant leurs aptitudes à s'insérer dans un parcours professionnel ou de formation. La démarche consiste à confronter les jeunes aux exigences de la vie active. Il s'agit d'un premier pas dans l'apprentissage des règles et des codes du monde du travail. Elle vise à l'autonomie et à une responsabilisation individuelle et collective. Les stages XP sont proposés en dehors de perspective de rendement ou de productivité.

FINALITÉS

- Favoriser l'entrée en formation
- Valoriser les ressources et contribuer à l'émancipation des jeunes concernés
- Contribuer à la lutte contre la précarité
- Orienter vers les structures cantonales et communales concernées

OBJECTIFS

- Être en lien avec les jeunes en situation de vulnérabilité
- Permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités, de se sentir utiles, reconnus et soutenus
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Faire le relais entre jeunes et institutions, notamment en direction des structures communales et cantonales spécialisées
- Développer des aptitudes professionnelles et sociales, notamment en offrant des expériences variées et des stages valorisants
- Mettre en avant le travail comme source de valorisation
- Valoriser les jeunes et leur permettre d'avoir une action positive dans leur environnement
- Offrir une opportunité de formation pré-qualifiante

ASPECTS LÉGAUX

Pour des raisons propres à la nature de ses activités, la FASE est soumise aux conditions de dérogation à la loi sur le salaire minimum et en particulier celle concernant l'activité régulière ou ponctuelle d'insertion sociale avec accompagnement. Cette dérogation au salaire minimum s'inscrit en fonction des profils des jeunes concernés et dans une approche de prévention de la désinsertion sociale.

Les conditions de dérogation s'appliquant sont les suivantes :

- Le stage est organisé par la FASE, dont la mission de réinsertion socio-professionnelle est reconnue. Le ou la stagiaire est placé sous la responsabilité de la Fondation
- Le ou la stagiaire est âgé d'au maximum 25 ans et est impliqué dans un projet d'insertion de long terme, nécessitant la formulation et l'atteinte d'objectifs intermédiaires et une progression par phases successives
- Le stage se déroule dans la structure organisatrice
- Le ou la stagiaire bénéficie d'un encadrement permanent sur le terrain par un TSHM dédié (nominalement identifié) du lieu de stage, en charge de l'accompagnement de la personne dans l'activité
- Le ou la stagiaire bénéficie d'un accompagnement socio-professionnel durant le stage par un travailleur social ou un spécialiste de l'insertion (d'une entité cantonale, communale ou de la structure organisatrice)
- Les objectifs sont définis et explicités par écrit en amont du stage. Le stage fait l'objet d'une convention bipartite. Le stage fait l'objet d'un bilan
- Le stage peut être renouvelé jusqu'à concurrence de 175h au maximum par année. La durée maximale d'une journée est de 8h
- Le salaire minimum applicable aux stages est fixé par la FASE. La coordination avec d'autres institutions impliquées dans le suivi du stagiaire est assurée
- Le stagiaire participe aux activités dans une optique d'apprentissage et non de productivité (charges définies en amont, en fonction des objectifs et ressources de la personne). Le déroulement desdites activités ne dépend toutefois pas de la participation du stagiaire
- Les risques d'accidents sont couverts par la Fondation

Les conventions de stage sont soumises à l'ensemble des règles et lois applicables. Les TSHM sont donc attentifs aux conditions d'expérimentation offertes, particulièrement pour les mineurs. Pour rappel, par principe le travail en dessous de 15 ans est interdit.

PARTENARIAT CANTONAL ET LOCAL

Les TSHM travaillent en réseau avec les partenaires cantonaux et locaux, notamment les services communaux d'insertion professionnelle et les services cantonaux concernés, dont l'Hospice général. Il s'agit de passer le relais aux structures dédiées. Ils sont donc attentifs à connaître les structures existantes afin de pouvoir orienter les jeunes.

CHANTIERS EDUCATIFS XP

DESCRIPTIONS

Les chantiers éducatifs XP sont en général réalisés sur des périodes plus longues et sont soumis aux mêmes conditions de dérogation au salaire minimum. Les chantiers permettent entre autres aux TSHM de mieux accompagner les jeunes dans la définition de leurs projets professionnels. Le contact plus régulier consolide et renforce la qualité du lien. De plus, l'apprentissage de nouvelles techniques peut éveiller des intérêts voire même des vocations. Un des points positifs ressortant de certains chantiers est le fait que les jeunes évoluent dans des espaces publics et peuvent donc donner d'eux-mêmes une image positive. Cela est l'occasion d'entrer en relation avec des habitants et des travailleurs dans un autre environnement que celui habituellement fréquenté. Le fait de travailler pour un résultat visible et destiné à perdurer peut également influencer positivement l'attitude des jeunes face à ce même espace public.

OBJECTIFS

- Faire preuve d'une plus grande régularité et d'endurance
- S'initier à l'apprentissage de nouvelles techniques et à la manipulation d'outils
- Se confronter à la population et donner une image positive par son attitude dans le travail
- Prendre des responsabilités et acquérir une plus grande autonomie
- Découvrir de nouvelles capacités
- Travailler le rapport à l'autorité, au cadre du travail ; savoir se faire comprendre et négocier

COURS – STAGES

DESCRIPTION

L'organisation de cours et la mise en stages font partie des outils à disposition des TSHM pour appuyer les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de faciliter l'accès à des places de stage de plus ou moins longue durée. Dans ces démarches il a été constaté qu'un appui scolaire parallèle à la participation des jeunes à des stages était important afin de pouvoir recommencer une activité professionnelle ou une formation dans les meilleures conditions.

Il s'agit ici d'un outil relativement spécifique qui doit être mis en place et encadré par du personnel compétent dans le champ de l'enseignement. Ces appuis scolaires sont mis en place uniquement si les jeunes ne sont pas aptes à suivre un cursus dans une institution reconnue. Ils doivent également avoir comme but de permettre aux jeunes de reprendre un cursus qualifiant dans une structure d'enseignement.

OBJECTIFS

L'activité professionnelle dans les stages a pour objectifs de :

- S'intégrer dans une équipe de travail
- Acquérir des savoir-faire et savoir-être propres à la profession concernée et transposable à d'autres activités professionnelles
- Garder la motivation sur plusieurs mois, tenir sur la longueur en termes d'activité professionnelle (assiduité, ponctualité, régularité, endurance)

Les cours de remise à niveau scolaire ont pour objectifs de :

- Reprendre ou atteindre un niveau de fin de 11e HarmoS pour être en mesure de passer un test d'aptitude nécessaire à l'entrée en apprentissage
- Acquérir des notions de base dans la maîtrise des outils de communication
- Être capable de trouver des informations de manière autonome
- Donner un sens aux informations trouvées, être capable de discernement et d'esprit critique.

LES OUTILS COLLECTIFS

LOCAL EN ACCUEIL LIBRE

DESCRIPTION

Le local en accueil libre est un espace de rencontres où les jeunes apprennent à vivre en harmonie avec d'autres personnes, mais aussi à exprimer leurs besoins et leurs difficultés. Les TSHM proposent une aide à la réalisation d'initiatives individuelles et/ou collectives. Ces lieux sont propices aux ateliers spécifiques et thématiques. L'encadrement est assuré par des TSHM, des ASC et des moniteurs, monitrices.

Dans les communes sans centres de loisirs, le local d'accueil libre est destiné à un public large et vise à pallier momentanément l'absence de centre. Dans les communes pourvues de centres de loisirs et de maisons de quartier, le local d'accueil libre complète l'existant en visant une population spécifique.

Il est important d'inscrire ces lieux dans une réflexion politique globale afin qu'ils s'insèrent dans l'ensemble des outils TSHM et ne deviennent pas la réponse exclusive sur un territoire donné. Ces lieux sont ouverts plusieurs jours par semaine, selon un horaire adapté aux besoins des jeunes.

OBJECTIFS

- Proposer des animations en vue de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Repérer et agir sur des situations problématiques collectives ou individuelles
- Être en lien avec les utilisateurs, rester à l'écoute des demandes et faire émerger des projets éventuels qui seront construits avec les jeunes
- Apporter une première réponse aux besoins de la population tout en développant une réflexion politique sur l'accueil de la jeunesse

LOCAL EN GESTION ACCOMPAGNÉE

DESCRIPTION

Ce dispositif permet aux jeunes de réaliser certains de leurs projets en bénéficiant d'un local. Il s'agit pour les groupes de jeunes d'être accompagnés dans le montage d'un projet afin d'obtenir le local en question. Même si l'existence d'un projet est majoritairement une condition afin de se voir octroyer un local, il arrive, dans certains cas et avec l'accord des partenaires concernés, qu'un groupe soit autorisé à fréquenter un local sans projet clairement abouti. Dans ce cas les TSHM s'emploieront à appuyer les jeunes dans sa concrétisation.

Le groupe bénéficie d'un accompagnement par un TSHM. Les locaux sont mis à disposition par la commune ou des privés. Le propriétaire du local, la FASE, le groupe de jeunes et les parents des jeunes mineurs signent une convention définissant les conditions de la mise à disposition du local. Une contrepartie est demandée aux jeunes sous la forme de participation à la vie communale.

L'accès au local est limité dans le temps et est déterminé en fonction de l'évolution du projet et de l'âge des participants. Des rencontres sont mises en place pour pouvoir évaluer l'avancée des projets et des groupes. Les jeunes disposent du local dans les limites convenues et sont en contact régulier avec le TSHM, soit en fonction de leurs sollicitations, soit au gré des visites spontanées de celui-ci.

Le TSHM aide à l'organisation du groupe et l'appuie dans la réalisation de son projet. Il s'assure également que les règles définies dans la convention soient respectées. Il encourage les utilisateurs à faire des rencontres, des échanges, des partenariats, à appuyer des groupes moins expérimentés, etc... en fonction de leurs autonomies et des compétences de ceux-ci. Cet outil est adapté aux réalités locales et doit permettre aux groupes d'être dans une dynamique d'évolution.

OBJECTIFS

- Proposer des animations en vue de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- Repérer et agir sur des situations problématiques collectives ou individuelles
- Être en lien avec les utilisateurs, rester à l'écoute des demandes et faire émerger des projets éventuels qui seront construits avec les jeunes
- Apporter une première réponse aux besoins de la population tout en développant une réflexion politique sur l'accueil de la jeunesse.

SEJOURS ET CAMPS

DESCRIPTION

Les séjours mis sur pieds par les TSHM FASe peuvent être de trois types :

Séjours courts

- Construits pour ou avec un groupe de jeunes ciblé, permettant d'aller découvrir un autre environnement à travers une activité donnée »
- Acquérir des compétences, créer du lien, vivre une expérience particulière, etc.

Séjours d'entraide et solidaire :

- Processus avec investissement des jeunes sur le long terme
- Travail en collaboration avec une association existant déjà localement
- Mobiliser les jeunes sur la question de l'entraide et de l'engagement citoyen
- Permettre l'introspection et les réflexions profondes
- Travailler sur l'avant, le pendant et l'après pour pouvoir mettre en valeur les évolutions et les apprentissages dus à cette expérience

Séjours de ruptures

- Avec des jeunes en grande difficulté qui ne sont pas nécessairement associés à la construction du projet
- Mise « au vert » avec le soutien des TSHM qui les suivent déjà, et font avec eux un travail de réflexion sur leur situation durant et après le séjour

OBJECTIFS

- Accompagner les jeunes dans la construction d'un projet
- Renforcer le lien entre les jeunes et les TSHM
- Vivre un moment de partage et d'échange
- Donner la possibilité à des jeunes de découvrir et de se confronter à un nouvel environnement

- Travailler sur les dynamiques de groupe
- Faciliter et encourager la réflexion de ces jeunes quant à leur comportement citoyen
- Amorcer un changement de comportement favorisant l'intégration sociale et professionnelle

LE SPORT ET LA CULTURE

SPORT POUR TOUS ET TOUTES

DESCRIPTION

Cette activité vise à permettre l'accès à des salles de gymnastique ou terrains de sport. C'est un accueil libre dans lequel le sport est pratiqué dans un esprit ludique et fair play. Cette action atteste la primauté accordée aux relations sociales, les résultats sportifs ayant moins d'importance

Elle permet une pratique de loisir sans les contraintes d'un club. Il ne s'agit pas de faire du sport pour le sport mais pour créer un moment collectif convivial.

Cette activité permet également aux TSHM de travailler sur des aspects collectifs et de prévention en trans- mettant les valeurs positives liées à la pratique sportive (esprit d'équipe, solidarité, dépassement de soi). S'ils le souhaitent, les jeunes peuvent être orientés vers des clubs afin d'intensifier leur pratique sportive.

OBJECTIFS

- Répondre à une demande des jeunes d'avoir un lieu pour la pratique sportive (football, basket, danse...)
- Créer et maintenir un lien avec les jeunes sur la commune
- Permettre de découvrir et de prendre goût à des pratiques sportives
- Offrir un accès gratuit à ces pratiques sportives
- Favoriser la mixité sociale des jeunes issus des différents quartiers de la commune. Les rencontres se réalisent dans un autre contexte que celui de l'environnement habituel
- Favoriser le repérage précoce de jeunes en situation de vulnérabilité et initier un accompagnement
- Faire le lien avec les clubs sportifs locaux

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

DESCRIPTION

L'implication des TSHM peut se traduire soit par la participation à une manifestation existante ou par l'organisation d'événements propres. Ces manifestations sont avant tout l'occasion de partages, de rencontres avec l'ensemble des habitants, et permettent de s'inscrire dans la vie culturelle et artistique de la commune.

PARTICIPATION

- Tenue d'un stand
- Présence sociale favorisant l'accès au plus grand nombre de jeunes concernés
- Soutien des groupes dans l'élaboration de manifestations
- Mise en place d'actions de prévention, notamment par les pairs

ORGANISATION

- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation de fêtes et d'animations
- Créer des dynamiques intergénérationnelles et valorisantes pour les jeunes

OBJECTIFS

- Permettre l'expression d'une citoyenneté active en exerçant une activité utile et valorisante au sein de la commune
- Permettre à un groupe de jeunes d'intégrer une manifestation sous la forme d'un soutien de projet : vente de pâtisseries, tenue d'un stand, etc. dont les bénéfices servent à financer un projet spécifique
- Réduire les risques liés aux consommations excessives

ÉVALUATION

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION DES ACTIONS

L'évaluation permet de renforcer la cohérence de nos interventions.

ÉVALUATION EN CONTINU

- Réunions d'équipe régulières : Les actions sont passées en revues et sont réajustées en équipe
- Évaluations de projets : Les projets spécifiques, ou de plus grande importance, font l'objet d'évaluations dédiées. Les TSHM prennent soin de pouvoir évaluer les projets en collaboration avec les parties prenantes.

BILANS

- Bilan semestriel et rapport annuel : Il prépare le groupe de pilotage qui a lieu au minimum une fois par an et permet à l'équipe de faire remonter les constats de terrain aux communes. Ces bilans sont généraux et doivent être concis. Ils peuvent être présentés aux différentes communes de manière plus ciblées si elles le souhaitent
- Conventions bi- et tripartites : les bilans ont lieu régulièrement en présence des partenaires signataires de la convention (commune, FASe et associations de centres le cas échéant)

OUTILS D'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE

- Analyse de la pratique avec d'autres professionnels. Ces rencontres permettent le partage des expériences et la confrontation des réflexions ;
- Promotion de la formation continue : La FASe encourage les professionnels de terrain à engager des formations pouvant compléter leur savoir-faire et enrichir les actions de terrain
- Supervision, coaching : Ces outils peuvent être mis en place pour permettre aux professionnels de prendre du recul par rapport à leur terrain et guider leur réflexion

DOCUMENTS PRODUITS

Tout écrit doit respecter la notion de confidentialité qui est un des principes fondateurs de notre fonction. Les documents produits par l'équipe, destinés à faciliter la compréhension de l'action par l'ensemble de la population et à servir d'aide à la décision des autorités politiques sont notamment les suivants :

RAPPORT ANNUEL

Il retrace les événements marquant de l'année, il peut donner accès aux comptes et au budget, il propose une analyse de la situation et des perspectives pour l'avenir. Il comprendra les éléments suivants :

- Analyse qualitative : Elle doit permettre d'interroger le sens des actions ainsi que leur plus-value
- Analyse quantitative : On y relève le nombre d'actions, leur fréquence et leur fréquentation
- Programme d'action :

Il pose le cadre de l'action, en relation avec les missions et priorités définies, pour la période à venir

RÉFÉRENTIEL OPÉRATIONNEL

Il pose le cadre du fonctionnement TSHM et décline les spécificités locales.

FICHES PROJETS

Elles détaillent les projets proposés afin de permettre leur définition et leur évaluation.

DOCUMENTS DE RÉFLEXION

Il s'agit des diagnostics ou des analyses de terrain qui s'ajoutent aux textes précédents en fonction des besoins identifiés. Ils sont produits par les équipes TSHM en collaboration avec les coordinateurs et coordinatrices de région FASE. Ils ont pour buts de permettre une meilleure définition des orientations politiques locales.

La forme et les modes de diffusion des documents sont décidés lors des groupes de pilotage.

IV. ORGANISATION

GROUPE DE PILOTAGE

Le groupe de pilotage est l'organe décisionnel du dispositif TSHM. Il a pour but de fixer les orientations de l'action en lien avec les observations faites par les TSHM sur le terrain.

Il est composé de représentants de la commune et de la FASE. Les membres de l'équipe TSHM sont invités en fonction de l'ordre du jour.

Il se réunit sur demande des membres mais au minimum une fois par année.

Les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des séances passées sont transmis à l'ensemble des membres au plus tard deux semaines avant la date du prochain groupe de pilotage.